



Initiative of excellence

**Soutien à l'excellence scientifique et à l'internationalisation
de la recherche**

Plan d'action 2023

Appels à propositions et modalités de candidature

15/11/2022

Date limite de pré-candidature : 14 décembre 2022, 13h CET.

Date limite de candidature : 23 janvier 2023, 13h CET



Table des matières

1. Contexte, objectifs et priorités.....	3
1.1. Cadre institutionnel.....	3
1.2. Objectifs.....	3
1.3. Domaines de recherche.....	4
2. Programmes de financement.....	6
2.1. Le programme Talent.....	6
2.2. Le programme Émergence.....	7
2.3. Le programme Horizon.....	7
2.4. Le Programme Fellows-in-Residence.....	8
2.5. Le programme EUTOPIA PhD co-tutelle.....	9
3. Modalités pratiques des appels à propositions.....	10
3.1. Calendrier et dispositions générales.....	10
3.2. Modalités des programmes Talent, Emergence et Horizon.....	10
3.3. Modalités du programme Fellows-in-Residence.....	13
3.4. Modalités du programme EUTOPIA PhD co-tutelle.....	14
Annexe 1 - Principaux appels à projets externes.....	15
Annexe 2 - Guide de soumission et règlement administratif et financier pour les programmes Horizon, Talents et Émergence.....	16
Annexe 3 - Lettre d'engagement, en cas de co-financement par un partenaire ou une entreprise (modèle)	20

1. Contexte, objectifs et priorités

1.1. Cadre institutionnel

CY Initiative lance un septième plan d'action en soutien à l'excellence scientifique et à l'internationalisation de la recherche.

CY Initiative est l'Initiative d'excellence de CY Cergy Paris Université - issue de la fusion de l'Université de Cergy-Pontoise et de l'EISTI- et de l'ESSEC Business School. CY Initiative dispose d'un budget annuel de 7,4 millions d'euros, dont 75% (5,1 millions d'euros) sont consacrés au développement scientifique. L'objectif principal de CY Initiative est de promouvoir l'excellence de la recherche et de renforcer le potentiel scientifique des institutions partenaires.

Aux programmes de financement de la recherche de CY Initiative s'associe, à partir de 2023, le programme similaire de **CY Générations**. Le projet CY Générations regroupe des partenaires académiques, socio-économiques et collectivités territoriales, autour de CY Alliance. Son objectif est de concevoir des solutions pour l'innovation durable, à travers des actions en recherche, formation et entrepreneuriat pour répondre aux défis de la transition écologique et sociétale. Le programme de CY Générations qui s'associe à l'appel CY Initiative dispose d'un budget annuel de 0,58 millions d'euros pour financer des projets pluridisciplinaires de recherche répondant à ces enjeux, à l'aune des objectifs du développement durable.

[L'appel CY Générations](#) adresse les programmes **Emergence** et **Horizon**, décrits par la suite, mais demande aux projets candidats de répondre en plus aux éléments spécifiques de l'appel CY Générations : équipes en provenance de plusieurs laboratoires de recherche dans le périmètre de CY Générations, approche pluridisciplinaire qui adresse au moins un défi lié au développement durable. Les porteurs de projets respectant ces critères (objectifs de développement durable adressés par une démarche pluridisciplinaire multi-laboratoires) sont fortement encouragés à candidater à l'appel CY Générations. De plus, le périmètre CY Initiative étant inclus dans celui de CY Générations, le dépôt de ces projets aux deux appels, CY Initiative et CY Générations, est possible et encouragé.

1.2. Objectifs

Le plan d'action 2023 a pour objectif principal le renforcement du potentiel scientifique de CY Initiative. Il vise à accroître la production scientifique et son impact, à renforcer l'ouverture et la visibilité internationale et à favoriser les collaborations, tant internes qu'en lien avec des partenaires extérieurs.

Le plan d'action 2023 s'inscrit dans la continuité des appels à propositions ouverts depuis 2017. Il s'appuie sur 5 programmes de financement, présentés en section 2, qui prolongent les programmes initiés dans l'AAP 2020 et font l'objet d'appels à propositions spécifiques décrits ci-dessous.

Le plan d'action 2023 soutient des projets de recherche originaux, portés tant par des chercheurs individuels que par des équipes de recherche, qui visent à explorer de nouveaux thèmes de recherche ou à consolider les expertises existantes. La qualité scientifique des projets, leur contribution à la visibilité de la recherche de CY et à la dynamique d'excellence de CY Initiative seront déterminantes.

Le plan d'action vise également à renforcer l'attractivité et la visibilité de CY Initiative à l'international en attirant de jeunes chercheurs talentueux souhaitant développer leur recherche dans l'une des équipes de recherche de CY et des chercheurs étrangers désireux d'engager des collaborations avec ces équipes. Les projets ciblés contribueront aussi au renforcement de la formation doctorale et postdoctorale.

Le plan d'action encourage le déploiement de stratégies de recherche ambitieuses élaborées au niveau des équipes, laboratoires et départements de CY Initiative. Les projets sélectionnés auront un effet structurant sur l'activité des centres de recherche et laboratoires, en leur permettant de lever les verrous de développement identifiés et d'explorer les domaines de recherche à fort potentiel afin de franchir une étape majeure en vue d'accroître la visibilité et l'impact. Le plan d'action encourage aussi l'émergence de projets transversaux impliquant plusieurs entités de recherche de CY Initiative.

Le plan d'action 2023 promeut le développement de collaborations scientifiques internationales, en particulier avec les partenaires stratégiques de CY Initiative dans le cadre de sa stratégie internationale Europe-Afrique-Asie : en Europe avec l'ensemble des universités partenaires de l'Alliance [EUTOPIA](#) (les partenaires fondateurs - [Université de Warwick](#), [Vrije Universiteit Brussel \(VUB\)](#), [Université de Ljubljana](#), [Université Pompeu Fabra](#) et [Université de Göteborg](#) - et depuis l'automne 2021, 4 nouveaux partenaires - [Ca' Foscari University of Venice](#), [Technische Universität Dresden](#), [NOVA University Lisbon](#), [University of Babes-Bolyai](#)). En Asie, un partenariat privilégié a été établi à Singapour avec la [Nanyang Technological University](#), ainsi qu'au sein du laboratoire international de recherche IPAL avec la [National University of Singapore](#) et [A*STAR](#), et en Afrique du Sud avec [University of the Western Cape](#). D'autres sont en cours de développement (Université de Maurice, ...). Les projets de collaboration avec ces institutions sont fortement encouragés mais les collaborations avec d'autres établissements seront également appréciées et évaluées.

Il est attendu des projets financés au titre des différents programmes du plan d'action 2023 qu'ils initient une dynamique permettant, aux différentes échelles des chercheurs, des équipes de recherche et des établissements, un renforcement durable du potentiel, du positionnement et de la visibilité scientifique. Les projets retenus devront notamment démontrer leur capacité à attirer des fonds externes permettant de prolonger leur ambition scientifique au-delà des financements obtenus au titre du plan d'action 2023.

1.3. Domaines de recherche

Le présent appel à propositions est ouvert aux projets de recherche fondamentale ou appliquée dans toutes les disciplines scientifiques.

Au-delà de la qualité scientifique des projets, CY Initiative vise à éclairer les grands enjeux sociétaux contemporains à la lumière des résultats de la recherche. Ces grands enjeux seront appréhendés dans leur complexité globale, en favorisant une approche interdisciplinaire, mobilisant différentes disciplines au sein des grands domaines disciplinaires, et croisant, de façon plus large, les sciences sociales ou les sciences de la modélisation avec d'autres champs disciplinaires. Une attention particulière sera accordée aux projets qui adressent des défis sociétaux liés aux domaines *économie, finance et management ; patrimoine, art et luxe ; risques, société et sécurité*.

L'appel à propositions vient compléter les dispositifs existants pour soutenir la dynamique scientifique, en particulier les Laboratoires d'Excellence (labex). Il permettra à la fois d'étendre à d'autres champs scientifiques la dynamique d'excellence et de renforcer les pôles d'excellence déjà labellisés. Les projets relevant du domaine des labex devront en priorité être soumis à ces derniers. S'ils sont aussi déposés dans le cadre du présent appel à propositions, le dépôt à cet AAP devra être précisé, explicité et justifié.

Les projets dont l'objectif central est la collaboration avec une entreprise et qui visent des recherches conduisant à une applicabilité industrielle ou socio-économique, pourront s'appuyer sur les outils de financement prévus par [CY Transfer](#).

2. Programmes de financement

Le plan d'action 2023 de CY Initiative articule cinq programmes de financement :

1. Le **programme Talent** vise à soutenir le recrutement de jeunes chercheurs à fort potentiel ;
2. Le **programme Emergence** a pour objectif de soutenir le développement de projets de recherche innovants, portés par des chercheurs individuels, dans l'optique de préparer une candidature à des financements externes ;
3. Le **programme Horizon** vise à soutenir des programmes de recherche ambitieux, développés au niveau d'une équipe de recherche et visant la préparation d'une candidature à un financement externe d'envergure, notamment européen ;
4. Le **programme Fellows-in-Residence** vise à renforcer les collaborations internationales et les échanges interdisciplinaires en permettant l'accueil en résidence des chercheurs internationaux et nationaux de haut-niveau pour des séjours de 4 à 12 mois.
5. Le **programme EUTOPIA PhD co-tutelle** vise à renforcer la formation doctorale en lien avec nos partenaires de l'alliance EUTOPIA.

Ces cinq programmes viennent compléter les dispositifs de financement existant au niveau national (notamment ANR) et international (notamment Horizon Europe) et les programmes de soutien à la recherche mis en place dans le cadre de l'Alliance EUTOPIA (notamment le programme postdoctoral [EUTOPIA SIF](#)). Il est attendu des chercheurs et équipes de recherche de CY Initiative, candidats aux programmes du plan d'action 2023, qu'ils élaborent une stratégie de développement articulant, à moyen terme, les différents instruments de soutien internes et externes.

2.1. Le programme Talent

Le *programme Talent* vise à soutenir le recrutement de jeunes chercheurs à fort potentiel souhaitant développer leurs recherches dans l'une des équipes de recherche de CY Initiative.

Le programme encourage les candidatures de chercheurs **ayant entre deux et dix ans d'expérience postdoctorale** et présentant un potentiel de recherche élevé, dont témoignent leurs résultats académiques antérieurs et le niveau d'ambition et d'innovation du projet proposé.

Le programme offre une rémunération, un budget de recherche et un environnement de travail attractifs pour une **durée de 3 ans** sous forme de chaires juniors intégrées. Les candidats ne sont pas admissibles s'ils ont occupé un poste de chercheur (y compris de doctorant) dans l'une des institutions de CY Initiative, avant la date d'ouverture du présent appel à propositions. Le programme est ouvert aux chercheurs des établissements publics à caractère scientifiques et technologiques (EPST) souhaitant effectuer des recherches dans l'un de nos laboratoires associés.

Chaque recrutement sera basé sur un projet de recherche global, que le candidat mettra en œuvre dans un laboratoire / une équipe de recherche de CY Initiative pendant la durée de son engagement et qui sera totalement intégré dans la stratégie du laboratoire et / ou de l'équipe

de recherche d'accueil. L'impact projeté sur la stratégie du laboratoire / de l'équipe de recherche, son développement et son évolution devront être détaillés dans la candidature.

Les candidats doivent s'engager à soumettre des candidatures à un / des financement(s) externe(s) supplémentaire(s) (ERC, Horizon Europe, ANR, etc.) pendant leur contrat à CY Initiative, afin de compléter le financement du présent appel (cf. [Annexe 1 -](#)). La manière dont ces financements permettront d'atteindre les objectifs du projet doit être détaillée dans la candidature.

L'aide financière pour ce programme peut inclure le salaire et/ou des décharges d'enseignement du chercheur recruté, un budget de recherche, le financement de recrutements de doctorants (si le TALENT est habilité à diriger des recherches, ou qu'un autre chercheur avec HDR fait partie de l'équipe du projet et qu'il prenne en charge l'encadrement du doctorant) ou de post-doctorants en lien avec le projet de recherche du candidat.

Financement indicatif : 250 à 350 k€ par projet.

Nombre de projets financés attendu (estimation) : 1 à 3 projets

2.2. Le programme Émergence

NB : le programme Emergence est également ouvert dans l'appel CY Générations

Des projets de recherche émergents à fort potentiel pourront être soutenus pour une **durée de deux ans**, à concurrence de 50k€. L'objectif de ce soutien financier est de permettre l'avancée de travaux de recherche et le montage de projet en vue du dépôt d'une demande de soutien financier externe au niveau national (notamment ANR), européen (ESF, ERC, PCRD, Horizon Europe – voir liste en [Annexe 1 -](#)) ou international. Les candidats à ces soutiens s'engagent à déposer une demande de financement externe, en tant que porteur, auprès des agences nationales ou internationales durant les deux années couvertes par le projet.

Le projet déposé doit impliquer le travail d'une petite équipe (au moins deux chercheurs), permettre l'exploration de nouvelles thématiques de recherche, la constitution d'un réseau de partenaires en vue du dépôt de la demande de financement externe et s'inscrire dans la stratégie de développement scientifique des entités porteuses, des établissements et de l'initiative d'excellence CY Initiative (« domaines de recherche », ci-dessus).

Financement indicatif : 25 à 50k€ par projet

Nombre ciblé de projets (estimation) : 4 à 8 projets

2.3. Le programme Horizon

NB : le programme Horizon est également ouvert dans l'appel CY Générations

Le *programme Horizon* vise à soutenir des projets scientifiques ambitieux, dans des domaines de recherche stratégiques, et qui auront un effet de levier significatif sur la production, l'impact et la visibilité scientifiques des équipes. Les **projets seront financés sur 4 ans** et

permettront de se positionner avec une visibilité internationale dans le domaine de recherche stratégique visé, en vue de la préparation d'une candidature à un financement externe d'envergure, notamment européen.

Les projets soumis au *programme Horizon* seront portés au niveau d'une équipe de recherche. Les équipes peuvent être ancrées dans des laboratoires ou départements de recherche existants mais également réunir des chercheurs de différents centres ou laboratoires de recherche de CY Initiative au sein d'un projet interdisciplinaire.

Les candidatures doivent démontrer à la fois l'excellence de la recherche et son impact. Les projets seront au cœur d'une stratégie explicite mettant en avant les effets structurants attendus en termes de visibilité internationale (attestée par l'impact du projet sur les publications et les classements), de positionnement scientifique, de partenariats externes et d'attractivité. Les candidats expliqueront la pertinence sociétale de leur projet et les stratégies de dissémination et d'impact proposées.

Le second axe d'évaluation des projets est celui de la constitution du réseau de chercheurs pour la préparation de la candidature à un financement externe d'envergure. Les projets candidats doivent détailler la stratégie de mise en place d'un consortium en mesure de candidater avec succès au financement externe ciblé.

Un rapport de mi-parcours sera demandé au porteur du projet, afin de faire un bilan de l'avancement des aspects scientifiques et de constitution du réseau de chercheurs.

L'aide financière accordée à ce programme dans le cadre du présent appel à propositions peut notamment inclure : un budget de recherche, des décharges d'enseignement pour les chercheurs impliqués, le financement de ressources humaines (doctorants, assistants de recherche, post-doctorants).

Financement indicatif : 150 à 200 k€ par projet.

Nombre de projets financés attendu (estimation) : 3 à 4 projets

2.4. Le Programme Fellows-in-Residence

Le programme Fellows-in-Residence, porté par CY Advanced Studies (CY AS) est un programme d'accueil en résidence, pour une durée allant de 4 à 10 mois, de chercheurs extérieurs à CY Initiative. Ce programme vise à promouvoir les échanges interdisciplinaires, les collaborations internationales et à renforcer l'attractivité de partenaires de CY Initiative.

Le programme Fellows-in-Residence accueillera, pendant l'année universitaire 2023-2024, six chercheurs en résidence. Tous les domaines de recherche sont éligibles. Les Fellows sont encouragés à développer leur programme de recherche en lien avec l'activité de recherche menée par les équipes de CY Initiative. L'évaluation du projet de recherche sera basée sur sa qualité et son originalité.

Les Fellows-in-Residence bénéficient d'une double affiliation :

- Après de CY Advanced Studies, où ils participent à des activités scientifiques transversales : Séminaires des fellows, Guest Lectures, événements scientifiques

organisés au sein de CY AS, ils peuvent donner de cours avancés pour chercheurs et doctorants et organiser des événements en lien avec les chercheurs de CY Initiative ;

- Après d'un laboratoire ou centre de recherche de CY Initiative.

Le programme 2023 propose deux types de Fellows :

- *Senior Fellows* : les chercheurs ayant plus de 10 ans après l'obtention de leur doctorat, avec un poste permanent dans une université ou un institut de recherche étranger. Ils sont accueillis pour une période de 4 à 10 mois. Il est possible, dans le cadre d'une collaboration de longue durée de fractionner cette durée en deux ou trois séjours annuels.
- *National Fellows* : chercheurs et enseignants-chercheurs de niveau junior ou senior occupant un poste permanent dans les établissements d'enseignement supérieur français et souhaitant développer des collaborations avec la communauté scientifique de CY Initiative. Ils sont accueillis en délégation de leur établissement d'origine ou dans le cadre d'un congé pour recherche (CRCT) pour une durée d'un semestre.

NB : Les chercheurs de niveau Junior pourront être accueillis à CY Advanced Studies dans le cadre du programme postdoctoral [EUTOPIA SIF](#) et sont encouragés à déposer une candidature à ce dernier programme qui offre 7 fellowships pour CYU dans le cadre de ce troisième appel à candidatures.

Financement indicatif total : 360k€

Nombre de Fellows-in-Residence (estimation) : max 6 fellows

2.5. Le programme EUTOPIA PhD co-tutelle

Les financements dans le cadre du programme *EUTOPIA PhD co-tutelle* visent à soutenir des co-tutelles de thèse au sein de [l'alliance EUTOPIA](#). Les demandes de financement feront l'objet d'un appel à propositions distinct, géré conjointement par les partenaires de EUTOPIA. L'appel sera ouvert début 2023 et les détails seront communiqués ultérieurement.

L'aide financière de CY Initiative couvrira la moitié du coût du doctorat pour des thèses entre CY et un partenaire d'EUTOPIA, l'autre moitié étant financé par le partenaire. Les financements doctoraux sont valorisés à hauteur de 40k€ chargés/an (coût total) pour la durée du séjour dans les établissements de CY Initiative et du partenaire de la co-tutelle (38k€ chargés/an plus frais d'environnement).

Forts du succès du EUTOPIA PhD co-tutelle programme 2022, qui a financé 18 co-tutelles entre les partenaires de l'alliance dont 4 entre CY et un des partenaires, les membres d'EUTOPIA ont manifesté leur intérêt pour reconduire le programme en 2023. Le nombre de thèses qui seront proposées en co-financement est en cours de définition. L'objectif est de prolonger la dynamique enrichissante de coopération et de recrutement conjoint de doctorants, initiée depuis 2020.

Pour le programme *EUTOPIA PhD co-tutelle*, la pertinence et la qualité du projet scientifique, son caractère stratégique, sa contribution au développement scientifique de CY Initiative et à la structuration de collaborations internationales, la qualité des candidats et leur capacité de travail dans un contexte international, ainsi que la qualité de l'environnement scientifique (supervision, laboratoire, interactions avec le monde universitaire national et international), seront des éléments clés pour l'évaluation des propositions.

NB : Le programme *EUTOPIA PhD co-tutelle* sera organisé dans le cadre d'un appel à propositions distinct, géré conjointement avec les universités membres d'*EUTOPIA*, et qui proposera un processus de candidature et de sélection intégré entre les partenaires. Les modalités de cet appel seront annoncées ultérieurement.

3. Modalités pratiques des appels à propositions

3.1. Calendrier et dispositions générales

Le calendrier des appels à propositions du plan d'action 2023 pour les programmes *Emergence*, *Horizon* et *Talent* est le suivant :

- **Ouverture** des appels à propositions : **2 novembre 2022**
- **Pré-soumission** d'un résumé du projet : jusqu'au **14 décembre 2022**, à 13 heures.
- **Soumission des projets finaux** jusqu'au **23 janvier 2023**, à 13 heures

Pour le programme *Fellows-in-Residence*, le calendrier est le suivant :

- **Ouverture** des appels à propositions : **30 septembre 2022**
- **Pré-soumission** d'un résumé du projet : jusqu'au **17 novembre 2022**
- **Soumission des projets finaux** jusqu'au **26 janvier 2023**

Les modalités du programme *EUTOPIA PhD co-tutelle* seront précisées ultérieurement.

La soumission devra être faite en ligne, à partir de la date d'ouverture de chaque programme, via la plateforme de candidature : <https://cy-initiative.smapply.io>

3.2. Modalités des programmes Talent, Emergence et Horizon

Constitution du dossier :

Les documents de candidature pour les programmes *Talent*, *Emergence* et *Horizon* seront disponibles à partir du **2 novembre 2022** via la plateforme : <https://cy-initiative.smapply.io> . Une **pré-soumission** de la candidature devra être faite avant le **14 décembre 2022** ; la **candidature finale** devra être soumise avant le **23 janvier 2023**.

La candidature doit inclure une présentation du projet scientifique et une description de la stratégie de développement scientifique dans laquelle il s'inscrit. Les objectifs du projet en termes de qualité scientifique, d'impact et de visibilité doivent être décrits, ainsi que, pour les *programmes Talent et Horizon*, leur effet structurant sur la stratégie du laboratoire ou de l'équipe de recherche qui le soumet / soutient. Le dossier de candidature peut être complété par une annexe.

La candidature peut être écrite en anglais ou en français. L'anglais sera privilégié pour permettre une évaluation par des experts non-francophones.

Qui peut postuler :

- Le *programme Talent* est ouvert aux candidats ne travaillant pas déjà dans l'une des institutions partenaires de CY Initiative, avant la date d'ouverture de l'appel à propositions.
 - Toute candidature doit être explicitement soutenue par le / les laboratoire(s) de CY Initiative auxquels le candidat sera affilié en cas de recrutement. L'avis motivé et circonstancié du responsable de l'équipe de recherche d'accueil du projet devra figurer dans la candidature. Les candidats au programme Talent sont fortement encouragés à prendre attache avec le directeur du laboratoire d'accueil pressenti dès le début de la préparation de leur candidature pour définir conjointement un projet de recherche pertinent, tant pour le candidat que pour le laboratoire d'accueil.
 - La liste des laboratoires d'accueil de CY Initiative pour le programme TALENT, incluant le lien vers les sites des laboratoires permettant d'établir le contact, est précisée dans la TALENT Program Description qui se trouve sur la plateforme en ligne.
- Pour le *programme Emergence*, les candidatures sont ouvertes aux chercheurs travaillant dans l'une des institutions partenaires de CY Initiative. Le projet doit impliquer le travail d'une équipe (au moins deux chercheurs).
- Pour le *programme Horizon*, les conditions sont similaires à celles du programme Emergence, mais le projet doit réunir une équipe qui justifie l'ambition du projet scientifique et de candidature à un financement externe d'envergure.

NB : Les doctorants ou candidats à une bourse de doctorat ou post-doctorat dans le cadre de cet appel à propositions ne sont pas autorisés à soumettre une candidature par eux-mêmes. Des demandes de financement pour de tels recrutements peuvent être incluses dans les projets *Talent* ou *Horizon* et présentées par le porteur du projet. Des candidatures complètes, comprenant le candidat identifié au préalable, seront privilégiées pour les contrats doctoraux et postdoctoraux.

Évaluations et résultats :

Les candidatures seront évaluées par le comités scientifique de l'appel à propositions. Le comité s'appuiera sur l'évaluation par des experts reconnus, extérieurs à son périmètre, des dossiers de candidature soumis.

Les évaluations et propositions de sélection du comité scientifique seront transmises, pour décision, au bureau exécutif de CY Initiative.

Les résultats seront publiés début mai 2023.

Les critères pris en compte pour l'évaluation seront :

- La qualité scientifique et le caractère innovant du projet ;
- Le caractère stratégique du projet et sa contribution au développement scientifique de l'initiative d'excellence ;
- L'expertise du porteur et la qualité de l'environnement scientifique ;
- L'impact du projet ;
- La qualité du/des candidat(s) (doctorat, post-doc, positions de chercheurs juniors non-permanentes, etc.).

Financements externes :

Les projets sélectionnés sont encouragés à compléter le financement du présent appel par des fonds d'agences nationales, européennes ou internationales (Horizon Europe, ANR, etc.).

Ces fonds permettront, soit d'atteindre un niveau de financement suffisant pour réaliser les objectifs du projet pendant la période du présent appel (financement externe concomitant, si possible), soit de prolonger le projet après la période du présent appel pour atteindre les objectifs finaux (financement externe subséquent). Les candidatures intégreront une présentation détaillée de la stratégie de financement et de déploiement du projet, incluant des fonds externes.

Pour les projets impliquant un financement de partenaires externes (partenaires privés ou universités) identifiés au moment de la soumission, un accord de ceux-ci doit être joint à la candidature. L'accord de partenariat définitif, incluant tous les aspects financiers et de propriété intellectuelle, peut toutefois être finalisé dans les mois suivant les résultats du présent appel à propositions, et avant octobre 2023.

Règles administratives et financières :

Les règles administratives et financières pour les *programmes Talent, Emergence et Horizon* de l'appel sont disponibles en Annexe 2 -.

NB : *Les candidats sont invités à faire connaître leur intention de candidater à l'un de ces AAP auprès de leur contact administratif et financier dans les meilleurs délais et dans tous les cas avant le 2/12/2022. Ils recevront des informations supplémentaires sur ce cadrage et une assistance dans le montage du projet, ainsi que pour les recrutements envisagés.*

Contacts :

- Contact pour la coordination de l'appel à propositions (informations générales, processus de sélection) : aap-cy-initiative@cyu.fr

- Contact pour le soutien administratif et financier dans le montage des projets (en fonction de l'institution du porteur de projet) :

Institution du laboratoire du porteur du projet	Contact administratif et financier
CY Cergy Paris Université	services.valorisation@cyu.fr Direction de la Recherche
ESSEC Business School	Celine Alves-Pinto : alvespinto@essec.edu Directrice Partenariats Institutionnels et Financements Publics Johanna Brookman (brookman@essec.edu) External Grants Team – European Projects

3.3. Modalités du programme Fellows-in-Residence

Constitution du dossier :

Les documents de candidature au programme Fellows-in-Residence et une description détaillée de l'appel à proposition seront disponibles à partir du **vendredi 30 septembre 2022** via la plateforme : <https://cy-initiative.smapply.io> . Une **pré-soumission** de la candidature devra être faite avant le **jeudi 17 novembre 2022** ; la **candidature finale** devra être soumise avant le **jeudi 26 janvier 2023**.

La candidature doit inclure un curriculum vitae, une présentation détaillée du projet de recherche, un programme d'activités décrivant les collaborations qui seront mise en œuvre, tant avec le laboratoire d'accueil qu'au sein de CY Advanced Studies et un engagement de collaboration établi par le laboratoire d'accueil.

Qui peut postuler :

Le programme Fellows-in-Residence est ouvert aux chercheurs et enseignants-chercheurs de toutes les nationalités.

Le programme distingue deux types de Fellows :

- *Senior fellowships* : pour les chercheurs ayant plus de 10 ans après l'obtention de leur doctorat, avec un poste permanent dans une université ou un institut de recherche étranger. Les contrats senior sont accordés pour une période de 4 à 10 mois. Il est possible, dans le cadre d'une collaboration de longue durée de fractionner cette durée en deux ou trois séjours annuels.
- *National fellowships* : pour les chercheurs et enseignants-chercheurs de niveau junior ou senior occupant un poste permanent dans les établissements d'enseignement supérieur français et souhaitant développer des collaborations avec la communauté de scientifique de CY Initiative. Ces chercheurs sont accueillis en délégation de leur établissement d'origine ou dans le cadre d'un congé pour recherche (CRCT) au sein de CY AS.

Évaluations et résultats :

Les candidatures seront évaluées par le comité scientifique international de l'appel Fellows-in-Residence, présidé par le directeur de CY Advanced Studies et composé de représentants de la communauté scientifique de CY Initiative et de personnalités scientifiques extérieures. Le comité s'appuiera sur les rapports des évaluateurs externes.

Les résultats seront publiés en mai 2023.

Les critères de sélection comprennent :

- La qualité scientifique et le caractère innovant du projet
- Le potentiel de collaboration avec les chercheurs de CY Initiative
- L'expertise du candidat.

Contacts :

- Contact pour la coordination de l'appel à propositions : fir-inq@ml.u-cergy.fr
- Les candidats sont invités à prendre contact avec le directeur du laboratoire d'accueil pressenti. La liste des laboratoires d'accueil sera donnée sur le site dédié du programme Fellows-in-Residence.

3.4. Modalités du programme EUTOPIA PhD co-tutelle

Constitution du dossier :

Les documents de candidature pour le programme EUTOPIA PhD co-tutelle seront disponibles **mi-janvier (date à confirmer)** via la plateforme : <https://eutopia.smapply.io/>

La candidature devra inclure le document de candidature, une description détaillée du projet de recherche, les CV académiques des deux superviseurs, le CV, une lettre de motivation et les relevés de notes/diplôme de master du doctorant envisagé, une lettre de soutien par l'école doctorale et/ou le laboratoire.

Qui peut postuler :

- Les candidatures doivent être soumises par un des deux superviseurs. Les futurs doctorants ne peuvent pas candidater eux-mêmes à cet appel.

Évaluations et résultats :

Les candidatures seront évaluées par les comités des deux universités et ensuite par un panel de l'ensemble des universités participant à l'appel.

Contact : ecolesdoctorales@ml.u-cergy.fr

Annexe 1 - Principaux appels à projets externes

ANR

Lien pour consulter les appels en cours : <https://anr.fr/fr/appels/>

Les principales dates sont :

- AAPG ANR 2023 : 7 Novembre 2023 pour l'étape 1 (y compris les PRCI), <https://anr.fr/fr/detail/call/aapg-appel-a-projets-generique-2023/>
- AAP MRSEI Fermeture 18 Octobre 2022 <https://anr.fr/fr/detail/call/appel-a-projets-montage-de-reseaux-scientifiques-europeens-ou-internationaux-mrsei-edition-20/>
- AAP LABCOM : au fil de l'eau, <https://anr.fr/fr/detail/call/laboratoires-communs-organismes-de-recherche-publics-pme-eti-labcom-7/>
- AAP Astrid et Astrid Maturation : Septembre 2022 (avec un industriel) <https://www.appelsprojetsrecherche.fr/appel/1-anr-1484>
- AAP SHS France Allemagne : en cours d'année 2022.

Horizon Europe/ERC

Horizon Europe :

- Les appels à candidatures pour Horizon Europe seront publiés au fur et à mesure de la parution des Work Programs définitifs au cours du 1er semestre 2022. Hormis les ERC, la majorité des AAP Horizon Europe sortiront en fin 2022.

Programme COST

- Ce programme vise à renforcer la recherche scientifique et technologique en soutenant la coopération par le biais d'activités de mise en réseau ;
- Pour consulter les actions en cours (prise en charge des frais pour participer aux manifestations organisées dans le cadre de cette action) ou pour déposer une action en tant que coordinateur (organisation de conférences, training school, short mission et séminaire) : <https://www.cost.eu/>
- Plusieurs dates par an.

ERC

Les principales dates sont :

- ERC ADV : ouverture 8 décembre 2022 – fermeture 23 mai 2023 (bourse d'excellence pour titulaire d'un doctorat depuis plus de 12 ans) ;
- ERC COG : Fermeture 02 février 2023 (bourse d'excellence pour titulaire d'un doctorant depuis moins de 12 ans et plus de 7 ans) ;
- ERC STG : Fermeture 25 octobre 2022 (bourse d'excellence pour titulaire d'un doctorant depuis moins de 7 ans et plus de 3 ans) ;
- ERC SYNERGY : Fermeture 8 novembre 2022 ;
- Proof of Concept Grant : ouverture 20 octobre 2022, Fermetures : 21 janvier / 20 avril / 14 Septembre 2023.

Annexe 2 - Guide de soumission et règlement administratif et financier pour les programmes Horizon, Talents et Émergence

Contact scientifique : aap-cy-initiative@cyu.fr

1) Calendrier et déroulement de l'appel à propositions

Principales échéances :

- Prise de contact avec le service Ingénierie de projet (CY) ou grants office (ESSEC) : **avant le 2 décembre 2022** pour les programmes Emergence, Horizon et Talent
- Envoi d'un abstract de pré-soumission du projet : **avant le 14 décembre 2022, 13h00**
- Dépôt des projets : **avant le 23 janvier 2023, 13h00**
- Annonce des résultats : **début mai 2021**

A l'issue de la sélection des projets, un courrier de notification sera adressé au porteur du projet. Puis un conventionnement et un suivi d'exécution scientifique et financière seront mis en place. Les travaux de recherche et la mise en œuvre des financements attribués lors de cet appel à propositions devront démarrer dans l'année qui suivra la notification des résultats.

2) Constitution du dossier et soumission

Le dossier comprend une présentation du projet scientifique de la demande et une description de la stratégie de développement scientifique dans laquelle le projet s'inscrit. Les objectifs visés par le projet, en termes de qualité scientifique, d'impact et de visibilité devront être décrits avec précision. Le dossier pourra être complété par des éléments fournis en annexe.

Il sera constitué obligatoirement d'un document principal et d'un document annexe, conforme aux documents de soumissions fournis, disponibles sur la plateforme en ligne : <https://cy-initiative.smapply.io>

Le dossier de soumission pourra être rédigé en anglais ou en français. La rédaction en anglais sera privilégiée.

Le dossier pourra être déposé par un laboratoire, une équipe de recherche ou un département pour les programmes HORIZON et EMERGENCE. Dans ces deux cas, le Principal Investigator et les membres de l'équipe qui proposent le projet à l'AAP devront déjà être en poste au sein d'un des établissements partenaires de l'initiative d'excellence CY Initiative ou des UMR associant le CNRS à l'un de ces établissements, au moment de la soumission du projet. Pour le programme TALENT, seules des candidatures externes seront acceptées ; aucun chercheur en poste dans un établissement membre de l'Initiative d'excellence avant la date d'ouverture de l'appel à propositions (incluant doctorat), ne pourra se porter candidat.

Dans tous les cas, l'avis précis et circonstancié du responsable de l'entité d'appartenance, pour les programmes HORIZON et EMERGENCE, et de l'entité de rattachement futur envisagé, pour le programme TALENT, devra figurer dans le dossier. Il sera transmis séparément, via la plateforme électronique de soumission.

Les dates limites de soumission sont les suivantes :

- Envoi d'un abstract de pré-soumission du projet jusqu'au **14 décembre 2022, 13h00**
- Envoi des propositions finales jusqu'au **23 janvier 2023, 13h00**

La soumission s'effectuera sur la plateforme électronique de soumission, disponible à l'adresse suivante : <https://cy-initiative.smapply.io> (ouverture 2 novembre 2022).

3) Ingénierie des dossiers

Les responsables scientifiques académiques sont invités à prendre attache avec les directions en charge pour chaque Etablissement membre de l'Initiative d'Excellence CY Initiative (recherche pour CY, grants office pour ESSEC) afin de consolider, en amont et avant soumission, les projets (financier, éligibilité), et le cas échéant la

dimension partenariale des projets (financier et propriété intellectuelle). Les directions des établissements devront être saisies dans les meilleurs délais et dans tous les cas **avant le 2 décembre 2022 pour les programmes Horizon, Émergence et Talent**, afin de pouvoir vérifier et corriger si nécessaire les calculs de coûts devant impérativement figurer dans le dossier avant la date limite de soumission.

4) Partenariats externes

En cas de co-financement ou de projet en collaboration, et donc de discussions avec des partenaires externes et/ou industriels, il est vivement conseillé de faire signer un accord de confidentialité (NDA). En cas de co-financement avec un partenaire socio-économique, les directions en charge susmentionnées devront être saisies afin de consolider les engagements des partenaires (volet propriété intellectuelle (PI) et financier) à mi-janvier. Les co-financements (cf. § 7) devront en effet comporter un engagement des partenaires, conforme aux politiques partenariales des établissements

Une lettre d'engagement respectant le modèle proposé (Annexe 3 -) devra figurer dans le dossier de candidature au présent appel à proposition, en cas de co-financement du projet proposé par un partenaire ou une entreprise.

5) Sélection des projets

La sélection des projets sera faite à partir de la proposition complète déposée dans les délais sur le site de soumission (incluant annexes et avis du responsable de l'entité d'appartenance).

6) Conventionnement et mise en œuvre des projets

Après la sélection, la mise en œuvre des projets retenus se déroulera en plusieurs étapes :

- Notification au déposant précisant la date de démarrage, le montant, la durée et les conditions préalables éventuelles, etc.
- Élaboration et signature d'une convention de financement.
- En cas de co-financement, élaboration et signature d'une convention entre le partenaire extérieur et le partenaire membre de l'Initiative d'Excellence CY Initiative, qui précisera les modalités de mise en œuvre du partenariat (conduite du projet, cofinancement, régime de PI). Les directions en charge pour chaque Établissement seront responsables de cette convention pour le compte de leurs enseignants-chercheurs.
- Embauche de chercheurs-doctorants, post-doctorants ou ingénieurs par l'établissement membre de l'Initiative d'Excellence CY Initiative lauréat de l'AAP, selon les besoins identifiés par le projet en respect avec les procédures de chaque établissement. Les récipiendaires s'engagent à assurer, en cas de recrutement à venir, la plus grande visibilité à l'initiative CY Initiative en utilisant les portails de diffusion disponibles (notamment EURAXESS, Campus France, Nature Careers, Academic Positions, etc.).
- Déroulement des travaux selon le calendrier établi.
- L'obligation de mentionner dans toutes les publications le soutien apporté par l'initiative d'Excellence CY Initiative au titre du Programme Investissements d'Avenir

7) Financement et co-financement du projet

Le financement du projet comportera une ou deux composantes :

- Une contribution de l'Initiative d'Excellence CY Initiative
- Le cas échéant une contribution d'un ou de plusieurs partenaire(s) extérieur(s), ou, d'un autre guichet de financement, en cas de co-financement

Ces contributions seront utilisées pour les différentes dépenses liées au projet, y compris les salaires, charges comprises, des personnes embauchées, les équipements (sur la partie cofinancée hors Initiative d'Excellence CY Initiative uniquement), les frais de fonctionnement etc.

Dans le cas d'un co-financement, il est attendu un financement équilibré laboratoire/partenaire(s) extérieur(s) (dont entreprise(s)) sur ces catégories de coûts. Le(s) partenaire(s) extérieur(s) est / sont tout à fait autorisé(s)

à abonder au-delà de cela si des achats d'équipement s'avéraient nécessaires.

Le coût complet du projet supporté par les partenaires devra être présenté (qu'il y ait co-financement ou non).

Les équipes des laboratoires académiques devront fournir une fiche de coût évaluant l'ensemble des moyens engagés par l'unité de recherche et par les tutelles dans le projet, en lien/avec l'appui de la Direction en charge de leur établissement.

Les tutelles des laboratoires académiques supporteront les coûts de l'infrastructure/l'environnement et des personnels permanents, et l'Initiative d'Excellence CY Initiative prendra en charge une partie des coûts additionnels nécessaires à la réalisation du projet.

Le financement des différentes actions mentionnées dans le Plan d'Action 2023 devra prendre en compte les points suivants :

- Pour les financements doctoraux en co-financement le montant à prendre en charge est de 119k€ pour une durée de 36 mois (masse salariale chargée) plus les coûts d'environnement que l'on évalue à environ 10k€ (variation possible selon les disciplines).
 - Pour un co-financement avec une université/institut étranger, l'objectif est d'assurer un financement doctoral de 36 mois au chercheur-doctorant prenant en compte le temps de présence du candidat dans les laboratoires de CY. Dans certains cas, et dans le cadre d'une co-tutelle avec un établissement partenaire où la durée habituelle de la thèse excède 36 mois, un co-financement sur 48 mois peut être envisagé selon des modalités à définir au cas par cas et dans le respect des réglementations française et du pays du partenaire. Le chercheur-doctorant entrera dans un schéma de thèse en co-tutelle ou codirection. Dans le cas d'une codirection ne prenant pas la forme d'une co-tutelle, le doctorant devra être inscrit dans une école doctorale de l'Université CY Initiative pendant toute la durée de son doctorat.
 - Pour un co-financement avec un partenaire socio-économique, la masse salariale, charges comprises, de la personne embauchée par l'établissement membre de l'Initiative d'Excellence CY Initiative sera cofinancée par CY Initiative et le partenaire, avec un reversement du partenaire au membre de CY Initiative prévu dans la convention de partenariat.
- Les contrats postdoctoraux sont valorisés à hauteur de 53k€/an pour une durée maximale de deux ans auquel un coût d'environnement de 3k€/an peut être rajouté.
- Ces montants sont indicatifs et peuvent être réévalués en fonction des co-financements ou du contexte de la discipline sur justifications.

En cas de cofinancement de partenaires extérieurs à l'initiative, la convention visée au paragraphe 6 devra être signée par les partenaires dans un délai de quatre (4) mois à compter de la sélection du projet (nonobstant la date effective de début de projet, par rapport notamment aux recrutements à effectuer) dans le respect des critères de l'appel, à défaut, l'engagement de cofinancement par l'Initiative d'Excellence CY Initiative sera caduc. Elle y précisera les dates de début/fin conformément à la notification des projets lauréats.

8) Propriété intellectuelle et publications

La stratégie partenariale et de propriété intellectuelle (PI) aura été élaborée en concertation avec les directions en charge de chaque établissement partenaire membre de l'Initiative d'Excellence CY Initiative employeur du porteur de projet en amont de la réponse à l'AAP.

Des règles de PI et des principes relatifs à l'exploitation figureront dans la convention prévue au point 6 du présent document. Il est notamment précisé que les résultats issus de la collaboration seront la copropriété des académiques et de(s) l'entreprise(s) participant au projet. L'entreprise copropriétaire pourra bénéficier d'option et/ou de licence desdits résultats. Conformément au code de la propriété intellectuelle, le principe d'un juste retour financier de la part de la/les partenaire(s) qui exploite(nt) lesdits résultats aux autres copropriétaires desdits résultats sera rappelé dans les dispositions de la convention.

Il est précisé que les tutelles des laboratoires des membres de l'Initiative d'Excellence CY Initiative seront susceptibles de mandater la SATT Ergané (ex-IdFInnov) pour toutes démarches et actions nécessaires à la valorisation des résultats, notamment "hors domaine", en particulier la négociation et la gestion de tout accord de transfert de technologie concernant des actifs de Propriété Intellectuelle sur lesquels les membres de l'Initiative d'Excellence CY Initiative détiennent des droits de propriété.

En cas d'exploitation industrielle et/ou commerciale, un juste retour financier devra être prévu pour la partie

copropriétaire non-exploitante.

De plus, la collaboration doit garantir que les établissements sont en mesure de réaliser leurs missions (recherche, enseignement, publications, partage/diffusion, valorisation, etc.) conformément à l'article L112-1 du code de la recherche.

9) Rapports scientifiques et financiers

Les projets sélectionnés feront l'objet de rapports financiers et scientifiques périodiques obligatoires :

- Un rapport financier sera produit au 31/12 de chaque année et transmis sous deux (2) mois à CY Cergy Paris Université ;
- Les modalités de rapport scientifique seront précisées lors de la sélection.

Annexe 3 - Lettre d'engagement, en cas de co-financement par un partenaire ou une entreprise (modèle)

PAPIER EN TETE DE LA SOCIETE

Lettre d'engagement de la société XXXX

Objet : Lettre d'engagement de la société XXXX pour le projet XXXX dans le cadre de l'AAPXXX / COLLAB XXX

Je soussigné(e), NOM PRENOM, représentant légal de la NOM DE LA SOCIETE OU DE L'INSTITUTION, STATUT JURIDIQUE, enregistrée sous le numéro de SIRET XXX XXX XXX XXXX, dont le siège social est ADRESSE COMPLETE, confirme par la présente l'engagement de la société/institution à cofinancer le projet NOM DU PROJET en lui attribuant des moyens en nature et des moyens en numéraire :

Moyens en nature :

Faire la liste des moyens mis à disposition (infrastructure, main d'œuvre...) en indiquant la valorisation financière que cela représente.

Apport numéraire

Indiquer ici le montant qui sera donné au laboratoire pour la réalisation du projet.

Les modalités seront décrites dans le contrat de collaboration qui sera conclu entre CY Cergy Paris Université et NOM DE LA SOCIETE OU DE L'INSTITUTION en cas d'obtention du financement demandé dans le cadre de l'Appel à Projet. Comme indiqué dans le règlement de l'AAP CY Initiative d'Excellence, NOM DE LA SOCIETE OU DE L'INSTITUTION accepte par les présentes le principe selon lequel les résultats issus de la collaboration seront la copropriété des académiques et de NOM DE LA SOCIETE OU DE L'INSTITUTION. Conformément au code de la propriété intellectuelle, le principe d'un juste retour financier de la part du/des partenaire(s) qui exploite(nt) lesdits résultats aux autres copropriétaires desdits résultats sera rappelé dans les dispositions de la convention.

Fait à

Le

Signature